

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 septembre 2020

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Anne ZYTO, Claire CARRARO, Christophe HECKMANN, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Cathy WAGNER.

Membres excusés : Mme Valérie MEJSNEROWSKI donne procuration à M. Rudy RENCKERT

Mme Michèle CECCHINI donne procuration à Mme Claire CARRARO

Mme Sabine STRAUB donne procuration à Mme Anne ZYTO

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/07/2020
- Réunions, rencontres et manifestations

2. AFFAIRE GENRALE

- Désignation des membres suppléments de la commission électorale

3. GRANDS PROJETS DE MANDAT

- Adoption des grands projets du mandat et de leurs financements
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football synthétique

4. AFFAIRE FINANCIERES

- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Création du budget de lotissement rue de la Bergerie
- Remboursement des frais du complexe sportif
- Versement d'une aide ponctuelle pour les agriculteurs
- Subvention aux associations foncières
- Subvention aux CCCAS de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller

5. CULTURE

- Adoption de la convention de partenariat avec la ville de Wissembourg dans le cadre de la mutualisation de La Nef et de La Saline
- Adoption de la convention d'objection du Relais culturel avec le Département du Bas-Rhin

6. RESSOURCES HUMAINES

- Création du poste de direction de l'école de musique
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent d'entretien
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent d'entretien pour le remplacement d'un départ en retraite

7. URBANISME

- Création d'une chambre funéraire 3 rue Felix Drouay
- Projet d'aménagement de l'ancienne propriété Funfrock

8. DIVERS

- Palmarès du fleurissement Soultz-sous-Forêts/ Hohwiller
- Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/07/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte rendu, moins une abstention (Lucienne HAAS)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite avoir un compte rendu avec le détail des prises de paroles ou un compte rendu comportant uniquement les décisions prises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DEMANDE a disposé d'un compte rendu transcrit avec les interventions les plus significatives

- Réunions, rencontres et manifestations

07-07-2020 :

- Rencontre avec M. et Mme PFEIFFER pour un projet de résidence sénior privée

08-07-2020

- Rencontre avec M. Biondi d'ES pour un bilan complet sur l'éclairage public de la commune. Définition des zones prioritaires à rénover et plan de restructuration pluri annuel.
- Rencontre avec M. Nicolas Halter, pour faire un point sur les zones difficiles pour les personnes non voyantes dans la commune. La modification des passages piétons a été effectuée pour faire fonctionner le signal sonore. Mais certains passages ne disposent pas du marquage au sol en relief, la modification sera faite.
- Conférence des Maires et Maires délégués du territoire de l'Outre-Forêt (grandes orientations budgétaires)

09-07-2020

- Conseil de vie sociale à la Résidence « le Soultzerland » (EHPAD de Soultz-sous-Forêts). Claire deux personnes décédées du COVID à l'hôpital.
- Inauguration de de l'OTI à Hunspach suite à la victoire au « village préféré des français ».

10-07-2020

- Conseil municipal dédié à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales partielles du 27 septembre 2020.

13-07-2020

- Cérémonie de la Fête Nationale (allégée et adaptée pour cause de crise sanitaire) sur la place du Général De Gaulle

15-07-2020

- Rencontre avec Georges Merckling, pasteur de Hohwiller
- Rencontre avec le Maire de Wissembourg ainsi que les 2 délégations culturelles pour faire le point sur la collaboration entre Nef et Saline
- Réunion « Noël en Outre-Forêt » pour cibler les projets dans les différentes communes du territoire

16-07-2020

- Rencontre avec l'entreprise Fritz pour la pose de 2 boîtiers gaz dans la rue du Dr Deutsch. Nécessité d'ouvrir la chaussée donc proposition d'effectuer les travaux pendant les congés scolaires, congé de la Toussaint.
- Rencontre de présentation de la société Neo Concept Immo.
- Réunion post chantier sur les fissures apparues sur le parking des « jardins de la Saline »
- Rencontre avec M. Schultz à Hohwiller

17-07-2020

- Rencontre avec M. Fend du comptoir agricole, abordé l'évolution du comptoir agricole
- Rencontre avec Mme Hirlemann pour une recherche de locaux après reprise d'entreprise
- Réunion de l'association Soultz Imagin' pour préparer le spectacle du mois d'août 2020

20-07-2020

- Rencontre avec M. Haar et M. Hauswirth pour la présentation du lotissement « les prés fleuris » rue Meissacker

21-07-2020

- Rencontre avec OPUS 67 pour un point sur l'éco quartier et le terrain derrière l'école.
- Rencontre avec le commandant Lagarrigue, chef de la brigade de gendarmerie de Wissembourg.

- Rencontre avec M. Burckart pour le terrain du lotissement rue de la bergerie mais avec le souhait d'un toit plat mais qui ne correspond pas aux exigences des ABF.

22-07-2020

- Installation du SIVU de la piscine de Drachenbronn (Vice-présidence pour Michèle Cecchini)

27-07-2020

- Rencontre avec le sénateur Reichardt, candidat aux prochaines élections sénatoriales.

30-07-2020

- Réunion au SIVU de la piscine pour le budget.
- AG du Handball Club de Soultz Kutzenhausen (HBSCK)

31-07-2020

- Rencontre avec GRDF rue Kunmunch pour les raccordements du nouveau Leclerc, il devrait ouvrir le 4 novembre.
- Rencontre avec Olivier Amann directeur Soultzdis
- Commission de fleurissement

03-08-2020

- Rencontre avec M. Muller à Hohwiller pour une vérification de limites de propriété.

04-08-2020

- Cérémonie de commémoration des 150 ans de la bataille du 4 août 1870 au Geisberg
- Réunion avec les agriculteurs de la commune

06-08-2020

- Rencontre avec Gilbert Messmer pour le projet de collectif rue des 3 hommes.
- 150^{ème} anniversaire de la bataille du 6 août 1870 à Morsbronn-les-Bains, Woerth et Frœschwiller.
- Réunion avec les forains au parc du Bruehl, mais la puissance électrique n'était pas suffisante pour accueillir l'ensemble des manèges.

07-08-2020

- Nettoyage des fascines

13-08-2020

- Réunions sur l'organisation de Noël en Outre-Forêt dans la salle de conseil

15 et 16-08-2020

- Spectacle « le destin des otages » sous le Forum

17-08-2020

- Tirage au sort pour les jurés d'Assises

19-08-2020

- Rencontre avec Mme Maechler pour un projet dans l'éco quartier, projet de maison bi-famille, avec maisons passives.
- Rencontre avec Mme Gerlinger pour un terrain route de Strasbourg.
- Réalisation d'un diagnostic énergétique 12 rue de la bergerie avant rétrocession à la commune

20-08-2020

- Rencontre avec M. Carbiener pour la présentation de son entreprise de Géomètre.
- Rencontre avec M. Philipps pour exposer certaines difficultés liées à la chasse

23-08-2020

- Grand prix de Soultz-sous-Forêts organisé par le Vélo Club Nord Alsace

24-08-2020

- Rencontre avec le Sénateur Guy-Dominique Kennel, candidat aux sénatoriales
- Réunion tripartite avec les porteurs de projet d'une résidence sénior privée et le conseil départemental.
- Réunion avec le Conseil départemental pour l'attribution de subventions

27-08-2020

- Réunion avec Christian Klipfel

28-08-2020

- Réunion avec l'inspectrice ecclésiastique Ester Lenz, Marthe Rinckel et Georges Merckling pour échanger sur le presbytère et la nomination d'un nouveau pasteur à Soultz-sous-Forêts.
- Installation du comité syndical du PETR à la Saline
- Kirwe du 28 au 31 août 2020

30-08-2020

- AG du Football Club Soultz Kutzenhausen (FCSK)

31-08-2020

- Réunion de bureau à la communauté de communes

01-09-2020

- Rentrée des classes
- Pose de la première pierre du « Sentier des cimes d'Alsace » à Drachenbronn
- Visite des terrains concernés par la modification n°4 du PLU par le commissaire enquêteur.

02-09-2020

- Réunion sur les illuminations de Noël à la Saline
- Commission projets et travaux

03-09-2020

- Réunion au consistoire israélite à Strasbourg avec les veilleurs de mémoire, à Soultz il n'y a pas de veilleur de mémoire, le protocole à suivre pour se rendre dans un cimetière juif est d'appeler le 17 avant de s'y rendre à chaque fois. S'il y a des personnes qui souhaitent être veilleur de mémoire, un appel à volontaire a été lancé.
- Commissions réunies

04-09-2020

- AG de l'amicale des maires du pays des énergies de la terre et installation du nouveau bureau. Monsieur Le Maire est président de l'amicale des maires.

05-09-2020

- Conférence des Maires d'Alsace du Nord, Séminaire SCoT/climat, priorité à la réduction de l'énergie dans l'habitat. PETR a décidé de prendre en compte le plan climat en se substituant aux communautés de communes qui n'ont pas le seuil de population pour être obligé d'en prendre en compte.
- Commission cimetière, refaire le plan, attribuer des numéros d'allées et de rangées.

06-09-2020

- Journées Européennes de la Culture Juive : ouverture de la synagogue à Soultz-sous-Forêts

POINT 2 AFFAIRE GENERALE

Désignation des membres suppléants de la commission électorale

Lors du conseil municipal du 08/06/2020, les membres de la commission électorale ont été désignés. L'Etat nous rappelle qu'il est vivement conseillé de nommer des suppléants en cas d'empêchement. Ces derniers doivent être désignés dans les mêmes conditions que les titulaires, à savoir :

Dans les communes de plus de 1000 habitants la composition est la suivante :

- Trois conseillers municipaux issus de la liste majorité
- Deux conseillers municipaux issus de la liste minoritaire

Pour rappel, la commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de

compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

A noter que les titulaires nommés sont :

Liste majoritaire : Michèle CECCHINI, Cathy WAGNER, Suzy GENTHON

Liste minoritaire : Rudy RENCKERT et Christian KLIPFEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition suivante

Liste majoritaire : Christophe BUSCHE, Michel FILLIGER, Anne MATTER

Liste minoritaire : Lucienne HAAS, Michel MATHES

POINT 3 GRANDS PROJETS DE MANDAT

- **Adoption des grands projets du mandat et de leurs financements**

Le Conseil Départemental va disparaître au 31 décembre 2020 pour donner place à la Collectivité Européenne d'Alsace.

Un « plan Marshall de financement » de projets communaux a été mis en place par le CD67 pour cette fin d'année avec dépôt des projets pour fin septembre 2020.

Deux projets communaux sont éligibles, il s'agit d'une part de la construction d'un espace sportif multisport avec un stade de football synthétique, deux pistes d'athlétismes, une piste de lancer de poids et un espace de saut en longueur. Ce dernier sera accessible à l'ensemble des collégiens, aux élèves des écoles maternelles/ élémentaires et permettre de développer les activités sportives au sein de la commune.

Dans un second temps, il s'agit de la rénovation de l'éclairage public avec un passage en LED pour un programme défini et la mise en lumière du stade de football synthétique en LED également.

Les subventions sont plafonnées à 100 000€ par projet selon un coefficient propre à chaque commune (SSF est à 18%)

A cette subvention du CD67 s'ajoute une subvention de l'état la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les terrains de sport (20% en moyenne mais peut être davantage) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la transition énergétique (40%). Les dossiers de DETR et DSIL sont à présenter à la Préfecture au mois de janvier 2021.

Il est proposé au conseil municipal de valider la présentation des projets de mandat comme exposé ci-dessus et de proposer ces derniers aux différentes subventions qu'elles soient départementales ou nationales.

M. Pierre MAMMOSSER rappelle que la recherche de financement doit désormais faire partie intégrante de la stratégie d'investissement de la commune. Les orientations des différents fonds de financement doivent en outre constituer des opportunités à prendre en compte dans la stratégie d'équipement.

M. le Maire précise que les orientations de la future Collectivité d'Alsace ne sont pas connues à ce jour, mais des dispositifs en lien avec les projets de la municipalité devraient voir le jour.

S'agissant du terrain d'honneur, il ne sera pas éclairé car le mât doit être positionné sur la route pour respecter les mesures imposées par la Ligue de Football.

Enfin, il précise que si dans les prochains temps un quillier voit le jour à Soultz-sous-Forêts le club de Quilles est prêt à participer financièrement à son élaboration. Le club de football de la commune, quant à lui, prendra à sa charge la rénovation des portes et fenêtres du Clubhouse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de présenter deux projets distincts aux différentes institutions dont le département du Bas-Rhin pour le fond communal :

- pour le un projet multisport le conseil s'est prononcé contre à 5 voix (Christian Klipfel, Valérie MEJSNEROWSKI, Lucienne HAAS, Rudy RENCKERT, Michel MATHES) et 17 voix pour.
- pour le projet de transition énergétique avec un programme de rénovation de l'éclairage en LED, le conseil s'est prononcé pour à l'unanimité.

- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football synthétique**

Une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'installation d'un terrain de football en surface de jeu synthétique, et comportant deux pistes d'athlétisme de 100m, a été lancée dans le cadre du programme global de stratégie d'aménagement des équipements sportifs de la commune, dont les orientations ont été validées lors du conseil municipal du 4 décembre 2019. Le cahier des charges afférent à cette consultation a été présenté et approuvé lors du conseil municipal du 8 janvier 2020.

Pour rappel, les critères d'évaluation des offres inscrits au cahier des charges étaient les suivants :

- *Prix des prestations : 50%*
- *Valeur technique : 40%*
 - *Respect des attentes formulées dans le présent cahier des charges*
 - *Compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre*
 - *Qualité de la note méthodologique avec décomposition du prix forfaitaire*
- *Planning prévisionnel : 10%*

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 17 janvier 2020, avec une date limite de réception des offres fixée au 14 février 2020 12H00. 8 candidatures ont été réceptionnées, toutes dans les délais.

La commission de sélection des offres s'est réunie le 2 mars 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis et de s'assurer du caractère complet des dossiers de candidatures et des offres. L'ensemble des candidats étaient admissibles.

L'analyse préalable des offres, jointe en annexe, a été réalisée par les services administratifs de la commune.

Les élus ont soulevé plusieurs questions concernant le planning prévisionnel et les références de l'entreprise retenue. Monsieur le Maire explique que le planning prévisionnel est de 4 mois de travaux, avec un début des travaux estimé à juin 2021 au plus tôt. Les références de l'entreprise se situent au niveau des villes d'Illkirch-Graffenstaden, Brumath et Haguenau pour leurs espaces sportifs et stades de foot synthétique.

Monsieur le Maire précise également que pour l'obtention de la DETR, il est nécessaire de ne pas commencer les travaux avant la notification de cette dernière, et à minima, la réception d'un dossier complet par l'Etat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'attributaire au regard de l'analyse préalable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

VU la délibération n°2020/02 du conseil municipal du 8 janvier 2020, approuvant le cahier des charges et le lancement de la consultation afférents au marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un terrain de football synthétique ;

CONSIDERANT l'analyse des offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 abstentions (Michel Mathes, Rudy Renckert, Lucienne HAAS, Valérie MEJSNEROWSKI)

DECIDE de classer les offres dans l'ordre suivant :

candidats	classement
ACE BTP	7
BEREST	4
CHANEAC	2
DIGEC	3
M2I	8
OSMOSE	6
REAL SPORT (&BSH)	5
SODEREF	1

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à SODEREF

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision

POINT 4 AFFAIRE FINANCIERES

- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500.000€ a été lancée afin de permettre à la commune de faire face aux éventuels besoins de

trésorerie ainsi que de préfinancer le remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement.

Les trois établissements bancaires suivants ont été sollicités : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Parmi eux, seul le Crédit Mutuel a transmis une offre.

Ci-dessous le détail des offres :

	CREDIT MUTUEL
Montant	500 000 €
Durée	1 an
Marge	0.60%
Taux d'intérêt	EURIBOR 3M + 0,60% EUR3M juillet 2020: -0,4435% <i>Si EURIBOR inférieur à 0, réputé égal à 0</i>
Paieement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0.10% soit 500€
Commission de non-utilisation	Néant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les offres transmises ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie

DECIDE de retenir l'offre transmise par

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision

- **Création du budget de lotissement rue de la Bergerie**

VU l'instruction comptable M14

CONSIDERANT la nécessité de créer un budget annexe afin d'isoler l'ensemble des opérations en dépenses et en recettes liées à l'aménagement d'un lotissement.

Pour rappel, ce type d'opération impose la tenue d'une comptabilité de stock destinée à suivre les opérations d'acquisitions foncières, de viabilisation et de cessions des terrains concernés. En effet, les terrains destinés à la vente n'ont pas vocation à être intégré au patrimoine de la commune.

Une fois l'opération achevée, le budget de lotissement sera clôturé : la commune reprendra dans ses comptes l'éventuel résultat (déficitaire ou excédentaire) et à son inventaire les éventuelles parties publiques de lotissement (voirie, éclairage, etc.) ;

CONSIDERANT que les opérations d'aménagement des collectivités territoriales sont assujetties à la T.V.A. ;

Il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe « Lotissement Rue de la Bergerie » assujetti à la T.V.A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'un budget annexe « Lotissement Rue de la Bergerie » assujetti à la T.V.A.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Remboursement des frais du complexe sportif**

Le syndicat gère l'ensemble du complexe sportif et le remboursement d'une part des frais de fonctionnement est demandée à la commune de Soultz-sous-Forêts en fonction de deux critères :

- Le taux d'utilisation du complexe par le collège et les associations ;
- Les surfaces.

Ces critères, variables d'une année, à l'autre sont repris dans le tableau ci-dessous et définissent le taux d'occupation :

		ESP. CONVIVIAL	PLATEAU MULTISPORT	SALLE ANNEXE	DOJO	TOTAL : HEURES X SURFACE	TAUX OCCUPAT°
SURFACES		63,38	960,39	273,00	210,00	2 844 930,51	
HEURES	COLLEGE		1 084,00	665,00	693,00	1 368 137,76	48
	ASSOCIAT°	1 275,00	1 275,00	57,00	742,50	1 476 792,75	52

Ce taux est appliqué aux postes suivants : les fluides, les communications, les produits d'entretien, les petits équipements, les diverses fournitures, l'entretien du bâtiment ainsi que les contrôles, vérifications et maintenance, le coût de l'agent technique et pour moitié du coût de l'agent administratif (50% de son travail concerne l'administration du syndicat et 50% est consacré à la gestion du complexe).

Pour l'année 2020, la participation de la commune de Soultz-sous-Forêts est de 48 923,08€ conformément au tableau ci-dessous :

Participation aux frais de fonctionnement 2019 du complexe sportif par la commune de Sultz-Sous-Forêts		
chap 011	Source CA 2019	52%
SIAEP eau potable	1 340,12	695,66
SICTEU assainissement	682,59	354,33
ES (14 factures dt juillet 2018)	14 890,51	7 729,66
ANTARGAZ (13 factures)	19 051,93	9 889,86
PRODUITS ENTRETIEN GYMNASE	1 279,37	664,12
PETITES FOURNITURES ou EQUIPEMENT	1 080,92	561,11
ENTRETIEN ESPACE VERT	2 790,00	1 448,29
ENTRETIEN BATIMENT	1 069,47	555,16
MAINTENANCE et CONTRÔLE	4 050,44	2 102,58
COLLECTE ORDURES MENAGERES	640,08	332,27
TEL GYMNASE (7factures)	304,36	157,99
TEL ASCENSEUR (6 factures)	373,92	194,10
INTERNET GYMNASE (7 factures)	672,00	348,84
TOTAL s/ CHAPITRE 011	48 225,71	25 034,49

chap 012	Source CA 2019	52%
Total annuel du chapitre 012	51 814,72	
Agent administratif 572h / 2557	11 590,93	
50% travail administratif SMI 50% gestion complexe	5 795,47	3 008,43
Agent technique 1985 h / 2557	40 223,79	
100% complexe	40 223,79	20 880,17
TOTAL s/ CHAPITRE 012		23 888,59

Participation au Fonctionnement 2019	
Chap 011	25 034,49
Chap 012	23 888,59
TOTAL	48 923,08

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le décompte 2020 de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du complexe sportif

- **Versement d'une aide ponctuelle pour les agriculteurs**

Depuis le 1er janvier 2020, les pesticides ne peuvent plus être pulvérisés près des habitations par les agriculteurs. Le gouvernement a fixé dans un arrêté les distances minimales d'épandage des pesticides à 5 et 10 mètres, selon les types de cultures. Les agriculteurs précisent qu'il y a certaines parcelles qui sont à 3 mètres.

Une compensation financière devait être mise en œuvre par l'Etat pour aider les agriculteurs qui vont perdre de la surface d'exploitation.

Aujourd'hui, l'Etat n'a pas encore légiféré par rapport à cette compensation, c'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de se substituer à l'Etat, pour la campagne 2020-2021, uniquement, et verser l'aide due aux agriculteurs.

L'indemnité sera versée à hauteur de 0.10€/m² de surface non exploitée, ce qui correspond à un total d'environ 1 kilomètre de long sur 5 mètres de large pour Soultz-sous-Forêts et Hohwiller.

Le montant total de l'aide avoisinera les 500 euros pour 2020. Le versement sera effectué en fonction des consignes donné par le trésorier de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la perte d'exploitation des agriculteurs ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer l'indemnité à l'ensemble des agriculteurs impacté par la mesure

DECIDE de fixer le montant de l'aide à 0,10€/m²

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision

- **Subvention aux associations foncières**

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les montants alloués en 2019 et de voter ces subventions comme suit :

BENEFICIAIRE	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (en €)
AF DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2020	2 975,00
AF DE HOHWILLER	Fonctionnement 2020	500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions de subventions aux Associations Foncières de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller.
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 65737.

- **Subvention aux CCCAS de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller**

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les montants alloués en 2019 et de voter ces subventions comme suit :

BENEFICIAIRE	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (en €)
CCAS DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Fonctionnement 2020	1 500,00
CCAS DE HOHWILLER	Fonctionnement 2020	500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de subventions au CCAS de Sultz-sous-Forêts et au CCAS de Hohwiller.
- **PRECISE** que ces subventions seront imputées en 657362.

POINT 5 CULTURE

- **Adoption de la convention de partenariat avec la ville de Wissembourg dans le cadre de la mutualisation de La Nef et de La Saline**

La mutualisation Nef/Saline doit être préservée pour permettre d'avoir un encrage sur le territoire et doter les communes d'une offre culturelle variée.

La convention de partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Sultz-sous-Forêts, signée en août 2016 portait sur les éléments suivants :

- Le projet culturel et artistique : l'élaboration d'une programmation culturelle et artistique commune
- Une billetterie et une communication commune,
- Une coopération technique

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la convention pour 2 ans (voir annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre (Valérie MEJSNEROWSKI par procuration) et 22 voix pour :

ADOpte la convention de partenariat avec la ville de Wissembourg dans le cadre de la mutualisation de La Nef et de La Saline

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **Adoption de la convention d'objectif du Relais culturel avec le Département du Bas-Rhin**

La Saline est labélisée « Relais Culturel » par le Département du Bas-Rhin, matérialisé par le biais d'une convention d'objectif. Il est proposé au conseil municipal de renouveler, jusqu'en 2021, cette convention et de continuer à œuvrer dans le développement de l'offre culturelle communale avec le Département du Bas-Rhin. (Voir annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte la convention d'objectif du Relais culturel avec le Département du Bas-Rhin

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

POINT 6 RESSOURCES HUMAINES

- **Création du poste de direction de l'école de musique**

Le contrat de Mr Renaud Schmitz, directeur de l'école municipale de musique en tant qu'agent non titulaire est arrivé à échéance le 31 août 2020.

Le contrat avait été conclu en 2019 sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et doit être renouvelé.

L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique classe normale non titulaire, catégorie A indice brut 450- majoré 395 avec :

Une durée Hebdomadaire de Service de 9h20

La déclaration de vacance de poste est effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le renouvellement du contrat du directeur de l'école de musique ;

AUTORISE l'établissement du contrat pour une durée hebdomadaire de service de 9h20 avec un indice brut de 450 et un indice majoré de 395 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférent.

- **Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent d'entretien**

Le 01/09/2019 la commune a recruté un adjoint technique territorial contractuel.

Cet agent ayant à tout point de vue donné satisfaction Monsieur le Maire propose

La création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire avec changement de DHS, le poste serait défini comme suit :

A compter du 01/09/2020

Grade : Adjoint Technique Territorial

Echelon 2/ IB 350 IM 327

Affectation : selon besoins, tout bâtiment communal en priorité la maternelle, une partie du temps de travail sera consacré à créer un lien entre les agents d'entretien et les services administratifs (gestion du stock, des besoins etc).

Durée Hebdomadaire de Service (DHS) : 18 heures hebdomadaires

Coefficient de rémunération : 18/35èmes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE La création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire

AUTORISE la création du poste pour une durée hebdomadaire de service de 18h00 avec un indice brut de 350 et un indice majoré de 327 échelons 2 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférent.

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent d'entretien pour le remplacement d'un départ en retraite

À la suite du départ en retraite d'un agent d'entretien, il est proposé au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de service pour répondre au mieux au besoin du service dans le but d'un nouveau recrutement.

Le poste sera modifié comme suit :

Durée hebdomadaire actuelle : 14h24/35èmes

Durée hebdomadaire proposée : 13/35èmes (12 heures annualisées répartis sur 4 jours de travail et 1 heure pour la mairie d'Hohwiller)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE La modification de la durée hebdomadaire de service de 14h24/35èmes à 13h/35èmes

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Monsieur le Maire précise, qu'aujourd'hui, les agents d'entretien sont très sollicités de par la crise sanitaire, si les mesures barrières devaient augmenter, nous atteindrons nos limites de moyens humains.

POINT 7 URBANISME

- Création d'une chambre funéraire 3 rue Felix Dournay

La société EST DIETRICH a déposé un dossier de demande d'autorisation pour l'ouverture d'une chambre funéraire 3 rue Félix Dournay à Soultz-sous-Forêts auprès des services de l'Etat.

C'est pourquoi, il appartient au conseil municipal de donner son avis quant à cette installation. Le projet se fera dans un bâtiment existant situé dans la zone d'activité sur un terrain de 33.20 ares.

La chambre funéraire dont le bâtiment a une superficie de 567 m² comprendra entre autres deux salons de recueillement, une salle de cérémonie et une salle de convivialité.

Le conseil municipal souhaite rendre l'entreprise attentive au nombre de parkings disponibles dans cette zone. Il souhaite que cette dernière prenne des mesures pour éviter un encombrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE être favorable à l'installation d'une chambre funéraire 3 rue Félix Dournay à Soultz-sous-Forêts par l'entreprise EST DIETRICH

AUTORISE Monsieur le Maire rendre cet avis auprès des services de l'Etat

- Projet d'aménagement de l'ancienne propriété Funrock

Lors du dernier conseil municipal, l'entreprise Perspective, promoteur en charge du projet, avait assuré pouvoir faire un retour sur le nouveau projet à la mi-juillet. L'entreprise s'est manifestée, après plusieurs relances, le 1^{er} septembre.

Après plusieurs réunions et réflexions, le promoteur (Perspective) et l'architecte (OSLO) nous informent que le sol étant en très mauvais état il serait nécessaire de mettre en place des fondations trop coûteuses et que cette option a été écartée. Ils précisent également, que la solution qu'il reste, est d'envisager une rénovation sur le bâtiment existant mais qu'il sera très difficile d'annoncer un chiffre étant donné que faire de la rénovation n'est pas sans surprise. Les deux acteurs vont encore se concerter pour pouvoir présenter un dossier solide au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'après plusieurs relances, aucun retour n'a été effectué concernant ce dossier, malgré la pression des demandes.

POINT 8 DIVERS

- Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Soultz-sous-Forêts est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- Le collège départemental

Les statuts prévoient que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de, Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Désigne Monsieur Le Maire en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne Mme Anne ZYTO, adjointe au maire, en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

- **Palmarès du fleurissement Soultz-sous-Forêts/ Hohwiller**

Sur proposition du jury du concours de fleurissement pour l'année 2020, il est proposé au conseil municipal de valider le palmarès des lauréats.

VU la délibération 2019/28 fixant le montant des prix attribués pour les concours locaux ;

CONSIDERANT les propositions émises par le jury du concours de fleurissement 2020 comme suit :

SOULTZ-SOUS-FORETS

- 1^{er} – KLEIN Didier – 18a, rue de Pechelbronn
- 2^{ème} – LINCK Gérard – 12, rue du Frohnacker
- 3^{ème} – LASCH Bernard et Colette – 20, rue du Maire Laeuffer
- 4^{ème} – YVON Marc – 28, rue du Maire Geiger
- 5^{ème} – LINCK Marie-Claire – 7, rue de Lobsann
- 6^{ème} – SCHMITT Martial – 12, rue de Pechelbronn
- 7^{ème} – FRISON Patrick – 22, rue Frohnacker

Hors concours

MEJSNEROVSKI Valérie – 1, rue Chrétien Frédéric Pétri

HOHWILLER

- 1^{er} – ROTT Ernest – 4, rue de Hoffen
- 2^{ème} – BOSSERT Freddy – 37, rue Principale
- 3^{ème} – PHILIPPS Ernest – 18, rue de Reimerswiller
- 4^{ème} – STUDY André – 2, rue Kleinfeld
- 5^{ème} – KOCHER Pierre – 6, rue de Hoffen
- 5^{ème} – MEINHARTH Elisabeth – 2, rue des Jeunes Vignes
- 7^{ème} – RESTAURANT AU BŒUF – 33, rue Principale
- 8^{ème} – BOSSERT Benjamin – 40, rue Principale
- 9^{ème} – WURSTER Christiane – 44, rue Principale

10^{ème} EHLEIDER Denis – 12, rue de l'Ecole
 11^{ème} – GORGUS Jean-Georges – 48, rue Principale
 12^{ème} – JAEGER Georges – 28, rue Principale
 13^{ème} – NIESS Georges – 29, rue Principale
 14^{ème} – BOSSERT Samuel – 37a, rue Principale
 15^{ème} – BOSSERT Werner – 30, rue Principale

Hors concours

RENCKERT Rudy – 27, rue Principale
 CULLMANN Sylvie – 42, rue Principale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de classement du jury pour le concours local de fleurissement 2020

DECIDE d'attribuer les prix aux lauréats comme suit :

SOULTZ-SOUS-FORETS

Classement	Nom - Prénom - Adresse	Montant du prix en €
1	KLEIN Didier – 18a, rue de Pechelbronn	100
2	LINCK Gérard – 12, rue du Frohnacker	75
3	LASCH Bernard et Colette – 20, rue du Maire Laeuffer	55
4	YVON Marc – 28, rue du Maire Geiger	45
5	LINCK Marie-Claire – 7, rue de Lobsann	40
6	SCHMITT Martial – 12, rue de Pechelbronn	30
7	FRISON Patrick – 22, rue Frohnacker	30
8	-	30
9	-	30
10	-	30

HOHWILLER

Classement	Nom - Prénom - Adresse	Montant du prix en €
1	ROTT Ernest – 4, rue de Hoffen	100

2	BOSSERT Fredy – 37, rue Principale	75
3	PHILIPPS Ernest – 18, rue de Reimerswiller	55
4	STUDY André – 2, rue Kleinfeld	45
5	KOCHER Pierre – 6, rue de Hoffen	40
5	MEINHARTH Elisabeth – 2, rue des Jeunes Vignes	40
7	RESTAURANT AU BŒUF – 33, rue Principale	30
8	BOSSERT Benjamin – 40, rue Principale	30
9	WURSTER Christiane – 44, rue Principale	30
10	EHLEIDER Denis – 12, rue de l'Ecole	30
11	GORGUS Jean-Georges – 48, rue Principale	30
12	JAEGER Georges – 28, rue Principale	30
13	NIESS Georges – 29, rue Principale	30
14	BOSSERT Samuel – 37a, rue Principale	30
15	BOSSERT Werner – 30, rue Principale	30

Le conseil municipal émet l'idée de recevoir le prix attribué pour les récompenses, en un prix plus adapté aux dépenses liées au fleurissement. Monsieur Fabien ACKER, propose de débattre du sujet lors de la prochaine commission fleurissement pour adapter les récompenses en 2021.

- **Location de la Saline pour le Cercle d'Histoire**

Le Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord organisera le dimanche 27 septembre prochain le 36e Congrès des Historiens d'Alsace, en partenariat avec la Fédération des Sociétés d'Histoire d'Alsace.

Cet événement réunit chaque année les sociétés d'histoire alsaciennes (environ 80 à 100 personnes), pour un programme de conférences et de visite. Nous proposerons une journée tournée autour des commémorations de la guerre de 1870, mais aussi du riche patrimoine de notre territoire.

Il s'agit d'une manifestation de niveau régional qui contribue à la visibilité de la commune sur le plan culturel, en particulier dans le domaine du patrimoine. Sans compter le fait que nous

avons la chance d'abriter le cercle d'histoire dans notre commune, à la synagogue (d'une certaine manière car son enracinement local n'est pas toujours évident).

Au niveau des frais, normalement le cercle devrait s'acquitter des 100 € de location et des frais de régisseur, voire de SIAP. A part éventuellement le SIAP, il faudrait que ces frais soient neutres pour les organisateurs du congrès. Pour ce faire, nous avons deux pistes, soit un régime spécial pour l'événement où la commune fait une mise à disposition globale gratuite, soit on applique le régime normal et on intègre ces frais dans le montant de la subvention que le Cercle va certainement nous demander pour la tenue du congrès.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la gratuité de l'évènement pour l'occupation de la Saline

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats dans ce sens

- **Prochaines réunions et manifestations**

- Prochain conseil municipal le 05/10/2020
- Les journées européennes du patrimoine se dérouleront le 19 et 20 septembre
- Les journées européennes de la culture juive se dérouleront le 6 et 13 septembre
- L'ouverture de la saison culturelle aura lieu le 11 septembre 2020 normalement s'il n'y a pas de changement lié au Covid.
- L'anniversaire du marché hebdomadaire se tiendra le 18 septembre 2020, la campagne de communication est prévue à travers les différents médias (presse, radio, numérique).
- Elections sénatoriales le 27 septembre 2020
- Le 22 septembre une réunion d'info pour les seniors concernant la sophrologie se tiendra, elle est offerte par le département

La séance est levée à 22 :25